

Entreprendre

L'économie en mouvement

Groupe de presse coté en Bourse

Economie

L'effet Raffarin



Page 3

Go Voyages s'allie au groupe Accor

PME - PMI Faut-il rejoindre un grand groupe

Page 26

Création d'entreprise Le nouveau filon des services

Page 40

● Défi : le come-back
de *Gérard Longuet*

Page 23

● Marketing : *Aigle* s'envole
dans le sportswear

Page 18

● Déboires : qui a ruiné
le patron de *Majesté* ?

Page 28

● Alsace-Lorraine : les
atouts du grand Est

Page 70

Chance pour l'économie française

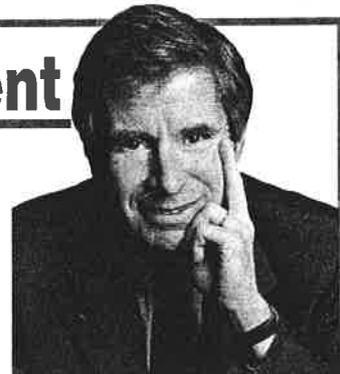
Pourquoi les *Beurs* entreprennent

Page 32

Alain Minc dévoile son management

Les bons conseils du gourou de Pinault

Page 36





JÉAN-PIERRE THOMAS INTERPELLE RAFFARIN

Les fonds de pension : conditions de la réussite

Le président réélu Jacques Chirac a pris l'engagement devant les Français de réformer notre système des retraites en préservant la répartition et en créant les fonds de pension à la française.

L'opinion est à la fois inquiète sur l'avenir des retraites et favorable à plus de 70 % à un système mixte répartition-capitalisation. Il convient d'apporter une réponse concrète, simple et acceptée par tous. Ce débat je l'ai conduit à l'Assemblée Nationale avec les partenaires sociaux et les professionnels de la Banque, de l'assurance, des caisses de retraites et des mutuelles pendant plus de trois ans pour aboutir au vote de la loi sur

l'épargne retraite, abrogée par le gouvernement socialiste en 2002. Cette expérience m'autorise aujourd'hui à dire qu'il est possible de réussir à trois conditions :

- Réinscrire les fonds de pension à la française au cœur du dialogue social en jouant clairement la carte du paritarisme pour la création puis la surveillance de ces fonds. Il conviendra de créer un conseil national de l'épargne retraite dans lequel les partenaires sociaux seront présents.

- Démontrer qu'il n'y a pas concurrence mais complémentarité entre la répartition qui incarne la solidarité et la capitalisation qui fait appel à la responsabilité, en instituant une muraille de Chine entre les deux. Dans ce cadre, il faudra exonérer de charges sociales l'abondement de l'employeur hors cotisations retraites.

- Intégrer les fonds de pension à la française dans un cadre légal pour l'épargne harmonisé et simplifié, qui redonne sa vraie fonction à chaque système d'épargne. L'épargne salariale finance un projet personnel.

L'assurance vie prévient contre les aléas de la vie. L'épargne retraite prépare la retraite. Il conviendra de permettre le passage de l'un à l'autre et donc une ré-allocation de l'épargne en parfaite neutralité fiscale. Nous ne devons pas réouvrir les vieux débats du passé au gré des idéologies ou des rapports contradictoires. Le consensus est désormais possible sur la base d'une loi votée par le parlement en 1997. Elle doit être adaptée au nouveau contexte politique et social, et modifiée sur les points qui ont fait débat à l'époque, afin de donner satisfaction aux partenaires sociaux. Les fonds de pension à la française sont une exigence sociale, une nécessité économique et un besoin pour nos entreprises. Mettons-nous au travail tous ensemble afin d'aider le gouvernement à apporter la bonne réponse aux français.

*Jean-Pierre Thomas
ancien député,
auteur de la loi Thomas
sur les fonds de pension*